

Pour fêter l'arrivée des beaux jours et la perspective d'une réouverture en terrasse pour nos restaurateurs,

UNE PAELLA SOLIDAIRE 8€

Cuisinée par Marie-France du
Bar LOU MISTRAU

le dimanche 2 Mai 2021
de 10h à 13h

Place de la Mairie de DOMAZAN

Réservation souhaitée au : 06.03.78.05.14



...Avec la participation des vignerons de Domazan

Sans oublier ...

-Marie- France BAR LOU MISTRAU 06.03.78.05.14, pour les burgers du vendredi soir

-Giro, d'HO' BONBEC : 06.68.59.06.45

-Sonia de LA TABLE DE SONIA : 07.81.91.64.41

Qui continuent de confectionner en semaine vos menus à emporter.

À contacter et à suivre sur leurs réseaux sociaux.

MAIRIE DE DOMAZAN 2 Avenue des Miougraniers

Tél : 04 66 57 03 28

Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr
www.domazan.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi/ Mardi/ Jeudi

8h00/12h00

14h00/16h30

Mercredi 9h00/12h00

14h00/16h30

Vendredi 8h00/12h00

Samedi 9h00/11h45

Informations Travaux

Dans le cadre des travaux pour la réfection
du réseau d'eau potable :

La circulation et le stationnement seront interdits, **montée de la poste, place de l'église, place du château, impasse du château et rue du Moulin à huile et rue Jeanne d'Arc** du 3 mai au 12 juin 2021

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront positionnés place de l'église.

Dans le cadre des travaux pour la réfection de voirie :

La circulation et le stationnement seront interdits, **rue des vigneronns et rue de l'alambic** du 08 mars au 19 juin 2021

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront placés aux extrémités des rues concernées.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, la circulation et le stationnement seront interdits, **chemin St Sylvestre, depuis le poste de la PLAINE jusqu'au haut de St Sylvestre**, du 12 avril au 03 juin 2021 de 8h à 18h, sauf riverains.

Le passage du Smictom s'effectuera normalement.

SE DIS QUE n°793

Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en
page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?

communication@domazan.fr

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des

Miougraniers

04 66 04 01 74

Du lundi au jeudi

9h à 12h

et de 14h à 16h30

Vendredi de

9h à 12h00

Samedi de 9h à 11h45

Enfin une Bonne nouvelle : le marché du mardi matin est de retour !



Depuis le mardi 6 avril, sur la place des Miougraniers devant la mairie, chaque mardi matin de 9h00 à 10h30.

Marie-José Fauque viendra à nouveau vous proposer les légumes de son jardin.

Avec l'arrivée du printemps vous pourrez retrouver parmi un large choix de fruits et légumes, ses délicieuses fraises, asperges, et artichauts.



NUMÉROS UTILES

Police Secours 17
Pompiers 18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale
de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR 04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
0800 82 10 10
Télécom Déangement
3900
3901 Pro



Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le public que le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) accompagné d'un registre destiné à recueillir toutes observations sur la modification simplifiée seront mis à disposition à la mairie de Domazan du

24 mai au 25 juin 2021,

aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public.

Les modifications simplifiées ont pour objet de mieux cadrer certains points afin de faciliter la lecture du Plu par les usagers, en particulier sur le volet architectural dans le but de maintenir la valeur patrimoniale du village :

- la modification des règles d'aspect extérieur ;
- la modification des règles de stationnement ;
- la modification des règles de plantations et espaces verts.



Médiathèque.

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Horaires

Mercredi

10h-12h/15h-19h00

Jeudi et vendredi

16h30-19h00

Samedi

10h-12h/14h-17h

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE DU BRUIT



Pour rappel, il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Les travaux bruyants sont donc interdits tous les jours ouvrables de 20h00 à 7h00, toute la journée les dimanches et jours fériés sauf les interventions en urgence pour nécessité publique.



PERMANENCE

Monsieur le Maire assurera une permanence le **Samedi 29 mai 2021** de **09h30 à 11h30** Sur rendez-vous.

Élections Départementales et régionales

Les élections départementales et régionales auront lieu le **20 et 27 juin 2021.**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer au scrutin, doivent être déposées au plus tard le vendredi 14 mai 2021



Pour être au courant,

Plusieurs réseaux, à vous de choisir le votre :

- Domazan.fr

- Twitter.com/

MairieDomazan

- Facebook.com/

MairieDomazan